

Compte-rendu de la réunion de conseil

Du 4 Février 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 4 du mois de février à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M. Pierre MELOT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 13

Présents : 9

Votants : 9

Etaient présents :

Mesdames Anne-Marie Morlier, Isabelle Denis, Chrystèle Lefevre, Laurence Morice,
Messieurs Pierre Melot, Gilbert Georgeault, Dominique Grégoire, Michel Melot. Benoit Poulain,

Absents excusés : Martine Frogeais, Armel Godais, Yves Lehuerou Kerisel, Samuel Tavvry,

Pouvoir : néant

Secrétaire de séance : Anne-Marie MORLIER

1) **Déclaration d'intention d'aliéner : DIA**

Une déclaration d'intention d'aliéner a été transmise par Maître KOMAROFF-BOULCH, Notaire à Vitré, relative à la vente de la propriété située au 8 rue des peupliers 35680 MOULLINS, parcelles cadastrées B291, B292 et B629. La commune a le droit de préemption sur ce secteur.

Après délibération, le conseil municipal décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

• Pour : 9	• Contre :	• Abstention :
-------------------	-------------------	-----------------------

2) **Inscription noms sur monument aux morts**

Suite aux recherches des enfants de l'école, il manque 3 noms sur le monument aux morts :

- Marie GEFFRAY
- François FOUCHET
- Jean PIQUEREL

Un devis a été demandé auprès des pompes funèbres à la Guerche de Bretagne.

Le montant du devis s'élève à 340.76 €. Les noms des soldats seront gravés sur le monument aux morts.

Après délibération, le conseil municipal valide le devis de l'entreprise GUIFFAULT pour un montant de 340.76€.

• Pour : 9	• Contre :	• Abstention :
-------------------	-------------------	-----------------------

3) **Gratuité adhésion Médiathèque Rouedad**

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le tarif d'adhésion pour 1 an est actuellement à 11 € par famille.

Monsieur Le Maire propose aux membres du conseil municipal d'appliquer la gratuité pour les usagers de la médiathèque et de l'espace multimédia à compter du 1er janvier 2019.

Après délibération, le conseil décide que l'adhésion à la médiathèque de Moulines sera gratuite à compter du 1/01/2019.

• Pour : 9	• Contre :	• Abstention :
------------	------------	----------------

4) Tournage court-métrage Moulines

M. LE ROUZIC souhaite tourner un court-métrage de 15 min dans la commune de Moulines. Ils ont besoin des lieux suivants :

- la place de l'église
- La ruelle du bourg
- Le cimetière
- Une partie de la rue de l'église

Les dates de tournage sont le 30 et 31 mars 2019, ainsi que le 13 et 14 avril 2019.

Le conseil municipal autorise le tournage du court-métrage et la mise à disposition de la salle communale pendant les 2 week-ends pour les personnes du tournage.

• Pour : 9	• Contre :	• Abstention :
------------	------------	----------------

5) Réseau bibliothèque de Vitré

Le Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 novembre 2018 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu la délibération du conseil communautaire 2018_115 du 6 juillet 2018 portant sur la révision des statuts de Vitré communauté et notamment la prise de compétence relative au réseau de lecture publique ;

Vu la délibération du conseil communautaire 2018_155 du 21 septembre 2018 déclarant d'intérêt communautaire le centre de Ressources Arts et Lecture Publique (CRALP) ;

Vu la délibération du conseil communautaire 2018_233 du 14 décembre 2018 validant l'ensemble des termes de la Convention d'adhésion des communes au réseau des bibliothèques ;

Considérant l'avis favorable du Comité de pilotage du réseau des bibliothèques de Vitré Communauté en date du 13 novembre 2018 validant le contenu de la convention d'adhésion au réseau de lecture publique de Vitré Communauté ;

Il est proposé au conseil municipal de :

- Approuver les termes de la convention d'adhésion des communes au réseau des bibliothèques de Vitré Communauté, ci-jointe ;
- Valider l'adhésion de la commune de Moulines au réseau des bibliothèques de Vitré Communauté, à compter du 01/03/2019 ;
- Autoriser le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.
-

Après délibération, le conseil municipal approuve et valide l'adhésion au réseau bibliothèque de Vitre et autorise Mr le Maire à signer la convention.

• Pour : 9	• Contre :	• Abstention :
------------	------------	----------------

6) **Questions diverses**

- Goudron de la cour de l'école : L'entreprise NUPIED va refaire le goudron pour résoudre le problème des flaques d'eau.
- Lotissement des Noisetiers : l'entreprise TPB doit passer pour voir l'état des chemins du lotissement.
- Cimetière : suite à l'inventaire des tombes qui a été effectué, un constat d'abandon va être effectué. Un devis auprès de l'entreprise GUIFFAUT va être demandé pour l'exhumation des tombes et ensuite une reprise des concessions.
- Grand débat : une réunion publique est programmée le mardi 26 février 2019 à 20 h à la salle communale.
- Plantation à l'école : 2 devis vont être demandés pour aménager les espaces verts de l'école.
- Opération Agent de poche : l'opération va être renouvelée pendant les vacances du mois d'avril. (les jeunes doivent s'inscrire en mairie).

Le Maire

La secrétaire de séance,

Pierre MELOT

Anne-Marie MORLIER



